

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9886**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, lettres, langues Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères Spécialité : Anglais Parcours :

Enseignement du français langue étrangère Domaine : Arts, lettres, langues

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris 13, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université Paris XIII, Recteur de l'académie de Créteil

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'emploi : Enseigner le français langue étrangère dans un pays anglophone ; Traduire des textes généralistes, mais aussi littéraires, journalistiques et éventuellement techniques de l'anglais vers le français ; Travailler dans un centre culturel en pays anglophone ; Travailler dans le tourisme

Les domaines d'intervention : Établissement d'enseignement primaire ou secondaire en pays anglophone; Services culturels ; Tourisme

Situations professionnelles caractérisées : Les métiers de l'enseignement demandent des capacités relationnelles et d'écoute, de la patience et de l'énergie. Ils demandent également une bonne culture générale, une très bonne maîtrise du français et de l'anglais, ainsi qu'une maîtrise minimale des outils informatiques. La formation spécifique des étudiants FLE leur apporte une bonne maîtrise des outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement de leur langue maternelle (le Français), comme langue étrangère.

Positionnement : Les métiers peuvent s'exercer dans le cadre national (cours d'alphabétisation) et international. Aucune contrainte liée à l'activité concernée.

Mettre les cultures en contact. Gestion des groupes. Capacités d'adaptation. Écouter. Apprendre. Transmettre. Gestion de situations diverses. Analyse. Synthèse. Rédaction. Prise de parole en plusieurs langues.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement du français dans un établissement d'enseignement primaire ou secondaire en pays anglophone. Affaires étrangères. Alliances culturelles. Centres culturels français à l'étranger.

Enseignement dans le primaire ou le secondaire à l'étranger ; Animation ; Gestion de centre culturels français à l'étranger.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K2111 : Formation professionnelle

Réglementation d'activités :

Instructions officielles. Conventions collectives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

En première année de licence

Unités de savoirs fondamentaux (UF d'anglais ; langue, civilisation et littérature).

Unités de parcours ou professionnalisantes (parmi lesquelles l'initiation à l'enseignement du FLE)

Unités de méthodologie du travail universitaire

En deuxième année de licence

Unités de savoirs fondamentaux (UF d'anglais ; langue, civilisation et littérature)

Unités de parcours ou professionnalisantes (spécialisées dans le FLE)

En troisième année de licence

Unités de savoirs fondamentaux (UF d'anglais ; langue, civilisation et littérature)

Unités de parcours et professionnalisantes (dont stage)

Unité de méthodologie de l'enseignement du FLE

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Universitaires Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Universitaires et professionnels Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3/06/2009 d'habilitation n°20091140

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-paris13.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'UFR LSHS

Lieu(x) de certification :

Université Paris XIII, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris XIII, UFR Lettres Sciences de l'Homme et des Sociétés, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Historique de la certification :